



REGROUPEMENT
Loisir et Sport
du Québec



CENTRE
québécois de services
aux associations
Une initiative du RLSQ

Informations importantes

SUBVENTION SALARIALE D'URGENCE DU CANADA (SSUC)

24-04-2020

À consulter avant votre demande

- Les étapes illustrant les informations nécessaires à la demande de subvention sont en ligne depuis le 21 avril 2020.

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence.html>

- Il est **primordial** de lire attentivement les instructions et de **vous préparer** avant de soumettre votre demande de subvention.

Étapes

- Déterminez si vous êtes un employeur admissible en fonction de la baisse de revenus requise.
- Déterminez les employés admissibles : tous les employés durant chaque période visée sauf ceux qui n'ont pas eu de revenus pour une période de 14 jours.
- Calculez le montant de la subvention
- Vérifiez votre accès à Mon dossier d'entreprise de l'ARC.

Calcul de la subvention

Informations nécessaires

- Période visée par la demande de subvention.
- Paie brute pour les employés admissibles (rémunération totale payée et nombre d'employés).
- Cotisations de l'employeur pour l'assurance emploi et RQAP concernant les employés qui reçoivent une paie, mais pour lesquels il n'y a pas de travail ou télétravail (congé payé).
- Cotisations de l'employeur RRQ concernant les employés qui reçoivent une paie, mais pour lesquels il n'y a pas de travail ou télétravail (congé payé).

Calcul de la subvention

- Remplissez la feuille de calcul Excel illustrant la rémunération versée aux employés à l'étape 2b.

<https://www.canada.ca/content/dam/cra-arc/serv-info/tax/business/topics/cews/calculation-ssuc.xlsx>

- Choisissez la période visée à l'ouverture du fichier Excel et prenez le temps de lire les instructions.
- Assurez-vous de libérer les volets (s'il y a lieu) pour vous déplacer dans les onglets « Hebdomadaire » ou « À la quinzaine ».

Calcul de la subvention

- ⦿ Vous pouvez choisir de traiter la rémunération en lot, selon les lignes du haut ou de façon détaillée avec la liste de tous les employés.
- ⦿ EmployeurD est votre meilleur ami.
- ⦿ N'hésitez pas à demander de l'aide à votre comptable si nécessaire.

Calcul de la subvention

En remplissant le fichier Excel, vous obtiendrez :

- ⦿ La rémunération admissible totale.
- ⦿ Le nombre total d'employés admissible.
- ⦿ Le montant de la subvention salariale d'urgence.

Calcul de la subvention

En ligne ([lien internet page 5](#))

- ⦿ Entrez les montants de la feuille de calcul à la section 2c.
- ⦿ Entrez les montants de cotisations à la section 3.
- ⦿ Section 4, entrez le montant auquel vous avez droit à titre de subvention salariale temporaire de 10% (voir explications à la fin).
- ⦿ Entrez le montant concernant le travail partagé si applicable, sinon inscrire 0.
- ⦿ Cliquez sur « Calculer votre subvention salariale totale » (exemple joint au courriel).

Membres avec numéro DAS du *RLSQ*

- La situation particulière de la COVID-19 est venue bousculer l'ordre des choses dans la volonté initiée au mois de février de jumeler chaque membre avec son propre numéro de DAS.
- À ce jour, une trentaine de numéros sont toujours manquants.
- La demande de subvention devra être faite par votre propre accès Mon dossier entreprise.

Membres avec numéro DAS du *RLSQ*

- Les critères d'admissibilité mentionnent la nécessité d'avoir un compte de *DAS* avant le 15 mars 2020.
- Vous pourrez présenter votre demande même si le compte a été ouvert après cette date à moins que le système valide la date d'ouverture avant la transmission de la demande de subvention.
- Nous serons en mesure de prouver que vous versez vos propres déductions à la source depuis de nombreuses années et ce bien avant le 15 mars 2020.
- Ultimement, toute l'année 2020 sera reconstituée dans votre propre compte avec vos déductions à la source depuis la première période de paie.
- *La demande de subvention salariale de 10% devra attendre plus tard en fin d'année, le temps que tout soit remis en ordre. Celle-ci pourra être traitée en fin d'année ou reportée à l'année suivante.

EmployeurD

Sous Rapports-Rapports de paie, vous aurez accès aux rapports pour vous aider à établir le montant de la subvention salariale.

- ⦿ Rapport périodique de distribution des coûts.
- ⦿ COVID-19 Subvention sal. 75% (disponible d'ici deux à trois jours).

Contactez l'ARC

- Mon dossier entreprise.
- Ligne dédiée à la subvention salariale :
1-833-966-2099.
- Lien de la foire aux questions sur le site de l'ARC
<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence/ssuc-foire-aux-questions.html>
- **La demande pourra être faite à partir du 27 avril 2020, mais ce n'est pas une course, prenez le temps de rassembler vos données!**